

L'ESSENTIEL PUPPLEAN® CULTURES LÉGUMIÈRES LA SOLUTION POUR LUTTER CONTRE LES ROUILLES



syngenta®



- **Composition :**
SOLATENOL® technology 100 g/l
(benzovindiflupyr)
- **Formulation :** EC
(Concentré émulsionnable)
- **Cultures :**
 - **Oignon** – oignon, ail, échalotte
 - **Poireau** – poireau, oignon de printemps, ciboule
 - **Asperge**
- **Cible :** rouille
- **DAR :** Oignon et poireau : 21 jours
Asperge : BBCH 89
- **ZNT aquatique :**
20 mètres dont DVP 5 mètres
- **DSPPR :** 3 mètres
- **DRE :** 48 heures
- **Emballage :** 1 litre



PUPPLEAN® est une spécialité à base de **SOLATENOL® technology** qui permet de lutter efficacement contre les **rouilles des cultures légumières**.

A positionner de manière **strictement préventive**, son **excellente efficacité** combinée à une **distribution uniforme** et à une **très forte affinité pour les tissus des feuilles** donnent à **PUPPLEAN®** une **très longue durée d'action** pour des feuilles vertes plus longtemps.

Usages		Informations sur l'application		
Cultures autorisées	Cibles	Dose max. d'emploi	Nombre max. d'applications	Stades
Asperge	Rouille(s)	0,5 L/ha	1/an	Entre BBCH41 et BBCH89
Oignon, ail, échalote				Entre BBCH41 et BBCH48
Poireau, oignon de printemps, ciboule				

LES AVANTAGES

- Pénétration foliaire rapide
 - ▶ **Excellente tenue au lessivage**
- Excellente photostabilité et non volatile. Dès la pénétration, formation d'un réservoir de matière active dans la cuticule de la plante
 - ▶ **Persistance d'action**
- Mobilité dans le xylème avec un mouvement acropétal et distribution uniforme dans la plante
 - ▶ **Maintien du contrôle des maladies dans les sections basses de la plante**
- Excellente sélectivité

RÉSUMÉ TECHNIQUE DE PUPPLEAN®

CULTURES	CIBLE	PUPPLEAN®	PUPPLEAN® + ADJUVANT
ALLIUM	Rouille		
ASPERGES	Rouille		—

- Très bonne efficacité > 90 %
- Bonne efficacité : 75 - 90 %
- Efficacité moyenne : 50 - 75 %
- Efficacité insuffisante < 50 %

- ▶ **Positionnement strictement préventif.** Peut être positionné en début de programme en cas d'absence de symptômes de rouille ou au T2 ou T3 après un traitement curatif
- ▶ L'utilisation d'un **adjuvant maximise l'efficacité du produit sur les alliés** (poireau, ail notamment)
- ▶ Adapter la cadence à la pression de l'année (de 14 à 21 jours)



Danger - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux H332 - Nocif par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832.

Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

En cas d'incident, appeler le
numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264

Service & appel
gratuits

PUPPLEAN® - AMM N° 2160617 - Composition : 100 g/l benzovindiflupyr * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage, pour les cultures attractives, selon les conditions fixées par l'arrêté du 20 novembre 2021 pour les usages caractérisés par «emploi possible». Pour les usages sur ail, oignon, échalote, asperge, poireau, oignon de printemps et ciboule, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spa1 Pour éviter le développement de résistances à la substance benzovindiflupyr, le nombre d'applications du produit est limité à 1 application maximum par campagne sur blé, triticale et orge, toutes maladies confondues, du fait de la septoriose du blé et du triticale et de l'helminthosporiose de l'orge. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé pour les usages sur ail, oignon, échalote, poireau, oignon de printemps, ciboule. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur ail, oignon, échalote, asperge, poireau, oignon de printemps et ciboule. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales et graminées fourragères et à gazons porte-graines.

Solatenol® technology est le nom de marque de la matière active benzovindiflupyr.

* Marque enregistrée et * substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.